



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2019

Convocation du 20/02/2019

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine, Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 26/02/2019 à 19H30 en mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11 Absents excusés : 2 Absents non excusés : 1 Vote par procuration : 1 Nombre de conseillers présents : 8	<p><u>PRÉSENTS</u> : ERNST Antoine - CONOTTE Gérard – Bertrand HOUPERT - DEISS Gabriel - FOIS Jean - ZIMMERMANN Bernard - BOURCY Suzanne - HAUDRY Philippe</p> <p><u>ABSENTS EXCUSES</u> : APPEL Virginie – MANGIN Isabelle <u>ABSENTS NON EXCUSES</u> : POSSELT Jérôme.</p> <p><u>PROCURATION</u> : MANGIN Isabelle qui donne procuration à ERNST Antoine</p>
---	--

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Gérard CONOTTE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

DCM 14/2019

Objet : Demande de subvention Région Grand Est pour la création d'une aire de jeux multisports et la création d'une allée piétonne

Monsieur le Maire expose que la commune de Lening ne dispose pas d'une aire de jeux pour les enfants et les adolescents du village.

A cet effet, il propose la création d'une aire de jeux multisports sur l'ancien emplacement du terrain de tennis situé à côté de la salle polyvalente. Ce terrain permettra de faire plusieurs disciplines sportives dont le badminton, le basket, le handball, le football ainsi que pour les activités des enfants lors des centres aérés organisés durant les vacances scolaires.

De plus, pour permettre l'accès à tous les résidents du village, y compris ceux du quartier de la Gare et la route de la Tuilerie, ce projet intègre la création d'une allée piétonne.

Après avoir pris connaissance du projet, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte le projet
- Décide la réalisation de ces travaux en 2019 et son inscription au budget primitif 2019
- Arrête le plan de financement suivant :

Dépense éligible de l'opération hors taxes : 103 794€ soit 124 553€ TTC

DETR :

27% de 27 880 € H.T soit 33 456,00€ TTC

Aides aux communes rurales Région Grand Est

40% de 41 518€ H.T soit 49 821,60€ TTC

Part à la charge de la commune :

Financée par emprunt et fond libre soit 34 396€ HT

- Sollicite une aide aux communes rurales auprès de la Région Grand Est
- Charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Antoine ERNST.